



WILLIAM T. MCGRATTAN



BISHOP of CALGARY

Le 28 avril 2020

Chers frères et sœurs en Christ,

Lorsque la pandémie du COVID-19 a commencé à toucher notre province et notre diocèse à la mi-mars, nous avons mis en place des mesures de sécurité conformes aux exigences des Services de Santé de l'Alberta pour protéger les paroissiens, les employés, et le clergé. Ces mesures comprennent la suspension temporaire de la célébration publique des messes, la limitation du nombre de personnes présentes dans l'église pour la prière personnelle tout en rendant disponible à disposition la célébration d'autres sacrements avec des directives pastorales pour que le clergé puisse les célébrer en toute sécurité. Nous avons également modifié les modalités de travail de nos employés afin d'assurer leur sécurité et leur bien-être tout en assurant les services nécessaires par l'intermédiaire des bureaux paroissiaux et du Centre Pastoral Catholique.

Bien qu'il ne soit pas possible de se réunir pour la messe en tant que communauté paroissiale en ce moment, les prêtres continuent de célébrer la messe en privé pour les intentions des fidèles et explorent d'autres moyens de se rapprocher d'eux sur le plan pastoral.

Entre-temps, des paroissiens ont demandé des moyens de soutenir la paroisse et les ministères du diocèse. Il s'agit d'un sujet sensible à aborder avec tant d'incertitudes qui continuent d'avoir un impact sur chacun de nous de manière inattendue. De nombreux paroissiens sont peut-être déjà confrontés à des difficultés financières en tant que famille, et la première priorité doit être de prendre soin des besoins de la famille et des êtres chers. Les paroisses et le diocèse continuent de compter sur la générosité des fidèles pour continuer à fonctionner pendant cette période de pandémie et de suspension temporaire des messes. À l'heure actuelle, seulement 10 % des revenus annuels proviennent de dons préautorisés, tandis que le reste des dons sont reçus par l'entremise de l'offre hebdomadaire normale lors des messes de la fin de semaine.

Au cours des six dernières semaines, la plupart des paroisses ont enregistré une réduction de 50 % ou plus des revenus hebdomadaires. Les revenus des paroisses étant affectés, il était nécessaire d'agir de manière responsable afin d'atténuer la pression financière sur les paroisses et d'alléger leur fardeau. Ainsi, le Centre Pastoral a suspendu la taxe mensuelle paroissiale et celle-ci est en vigueur jusqu'à la fin de l'année 2020. En plus de cette mesure, les prêts mensuels et les paiements d'intérêts dus par les paroisses pour des projets de rénovation et la construction d'églises ont également été suspendus pour la même période, tandis que notre campagne Diocésaine « Ensemble en Action » (TIA) se poursuit.

**ROMAN CATHOLIC DIOCESE OF CALGARY**

Catholic Pastoral Centre | 120 17 Ave SW, Calgary, AB T2S 2T2

Phone: 403-218-5526 | Fax: 403-264-0272

De plus, tous les domaines d'opérations dans les paroisses et dans le diocèse ont été examinés afin d'identifier les économies potentielles. Les programmes de subventions gouvernementales aux niveaux fédéral et provincial pour faire face à COVID-19 ont également été évalués afin de déterminer si nous serions admissibles compte tenu de leurs exigences actuelles.

En réponse à ce nouveau défi financier, les stratégies suivantes de maîtrise des coûts seront mises en œuvre dans les paroisses et dans le diocèse.

1. En consultation avec le Conseil Presbytéral et le Collège des Consultants, il y aura une réduction de 10 % des salaires mensuels des prêtres et de l'évêque, à compter d'avril 2020.
2. Au mois d'avril, tous les employés recevront leur salaire complet dans le cadre du programme de subventions salariales du gouvernement fédéral, tant au Centre Pastoral que dans les paroisses.
3. En consultation avec le Conseil Financier Diocésain et le Collège des Consultants, le Centre Pastoral Catholique licenciera temporairement 63 % de ses employés, à compter du 1er mai 2020.
4. En consultation avec les pasteurs et leurs présidents du Conseil des Finances, les paroisses conserveront les employés qui fourniront des services essentiels tout en mettant à la retraite temporaire les autres employés, à compter du 1er mai 2020.
5. Les employés qui seront temporairement licenciés et qui sont admissibles à l'assurance-emploi (AE) recevront 55 % de leurs revenus bruts avec un « supplément » de 25 % des revenus bruts de la part de l'employeur. Cela permet à ces employés de recevoir un total de 80 % de leurs revenus bruts et l'octroi de prestations admissibles.
6. Les paroissiens continuent à faire des dons en déposant leurs dons hebdomadaires au bureau paroissial, en effectuant des retraits bancaires automatiques préalablement mis en place, et en faisant un don en ligne avec leur carte de crédit. Nous vous remercions de votre soutien financier continu!

Les paroissiens qui souhaitent continuer leur soutien financier à la paroisse ont plusieurs options de don. La plupart des paroisses ont des portails de dons en ligne. Le site web du diocèse ([www.calgarydiocese.ca](http://www.calgarydiocese.ca)) permet également de recevoir vos dons en ligne et de diriger votre contribution à votre paroisse et à des programmes diocésains. Vous pouvez également demander à votre paroisse les formulaires de don préautorisés pour configurer les dons mensuels récurrents transférés directement à partir de votre compte bancaire. La paroisse et le diocèse vous remercient pour toute contribution que vous êtes en mesure de faire sachant que ces temps financiers sont difficiles pour beaucoup de gens.

7. Au cours des prochains mois, nous concentrerons nos efforts collectifs sur la promotion de la génération de revenus et de l'intendance financière. Les paroisses sont encouragées à collecter d'abord des fonds pour les opérations et, en faisant de leur mieux, à collecter pour Ensemble en Action (TIA).

8. Bien que les paiements de prêts et d'intérêts aient été suspendus, nous encourageons les paroisses qui ont des prêts pour des projets de construction à continuer à collecter des dons et à les remettre au diocèse avant la fin de l'année afin de cibler le capital de leur prêt, ce qui les aidera dans leur stratégie de remboursement en cours.

En tant qu'évêque, ayant participé à ces délibérations, je suis parfaitement conscient que ces décisions sont très difficiles à supporter, surtout pour ceux qui sont directement touchés. Ces mesures de limitation des coûts sont toutefois nécessaires pour le diocèse et les paroisses afin que nous puissions assumer nos responsabilités budgétaires actuelles et que nous assurions une stabilisation financière dans les années à venir. J'espère que dans les moments comme celui-ci, nous tirerons de notre foi la confiance, la sagesse, et les conseils nécessaires, et que nous demanderons à Dieu dans sa sagesse d'être présent dans nos décisions afin qu'elles reflètent la compassion, la prudence, et la justice.

Je suis vraiment honoré par la générosité constante des paroissiens en ces temps de difficultés financières et par la direction et le sacrifice de notre clergé. Au nom du clergé et des employés, j'exprime ma plus profonde gratitude pour votre soutien.

Le plus important en ce moment, ce sont nos prières de soutien mutuel. Nous prions pour les paroisses et le diocèse, pour vos paroissiens et l'équipe paroissiale, et nous nous souvenons de ceux qui souffrent de maladie, en particulier ceux qui sont décédés et les travailleurs de première ligne et les fournisseurs de services essentiels qui ont dû faire un énorme sacrifice affectant leurs familles et leurs proches pendant la pandémie COVID-19. Nous vous en sommes reconnaissants et vous remercions pour ce témoin.

Sincèrement vôtre dans le Christ,



+Monseigneur William T. McGrattan  
Évêque de Calgary